

BAROMÈTRE DU TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PARIS ANNÉE 2024

A compter du 1^{er} janvier 2025, les missions du tribunal de commerce de Paris sont étendues et il devient le **tribunal des activités économiques de Paris**.

Contentieux

L'activité du tribunal a augmenté en 2024 tant sur le fond (+ 7 % d'affaires nouvelles et + 5 % d'affaires clôturées), que sur les injonctions de payer (+7 %) et les référés (+ 8 %). Parallèlement, on constate un développement très net de l'ouverture de procédures amiables (essentiellement des conciliations) avec une augmentation de 86 % en 2024 par rapport à 2023.

Traitement des difficultés des entreprises

L'année 2024 a vu une hausse importante en matière de prévention et de traitement des difficultés des entreprises, à savoir + 12 % d'ouvertures de mandats ad' hoc et conciliations et + 19 % d'ouvertures de procédures collectives (sauvegardes, redressement ou liquidation judiciaire).

Contentieux au fond

Affaires nouvelles

En 2024, le nombre d'affaires nouvelles introduites devant la juridiction est en augmentation de 7 % par rapport à 2023 avec 9 539 affaires contre 8 460 l'année précédente.

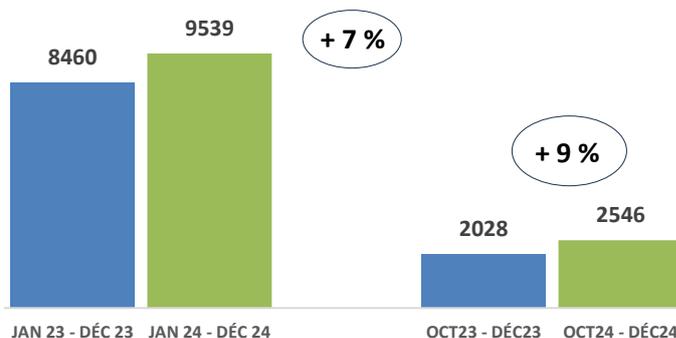
Au 4^e trimestre 2024, le nombre d'affaires nouvelles introduites est en hausse de 9 % par rapport au 4^e trimestre 2023, avec 2 546 affaires contre 2 028.

Affaires clôturées

Le nombre d'affaires clôturées en 2024 augmente de 5 % par rapport à 2023. Parmi ces affaires, les jugements sur le fond représentent 62 %, Les radiations et désistements 26 %.

Au dernier trimestre 2024, ce chiffre augmente plus fortement, soit de 13 % par rapport à la même période en 2023.

Affaires nouvelles de contentieux



Affaires clôturées



Résolutions amiables des litiges

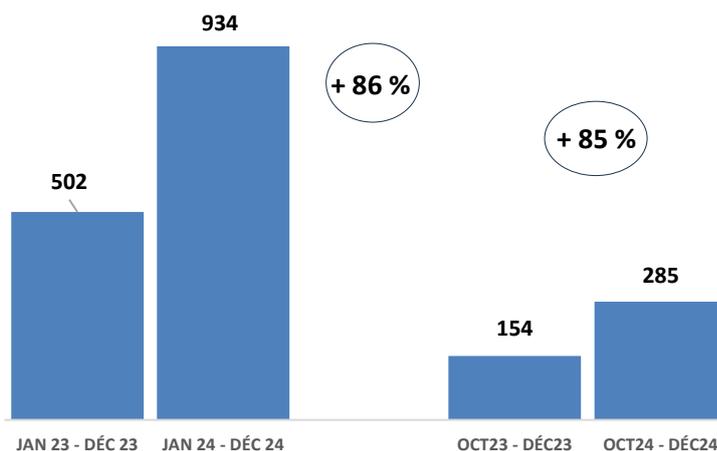
Conciliations et médiations ouvertes

Les procédures amiables ouvertes en 2024 augmentent fortement (+ 86 %) par rapport à la période précédente.

On constate une hausse de même ampleur (+ 85 %) entre le 4^e trimestre 2024 et le 4^e trimestre 2023.

96 % de ces procédures sont engagées au fond, et 4 % en référé.

Conciliations et médiations ouvertes



Ordonnances de Référés

Ordonnances rendues

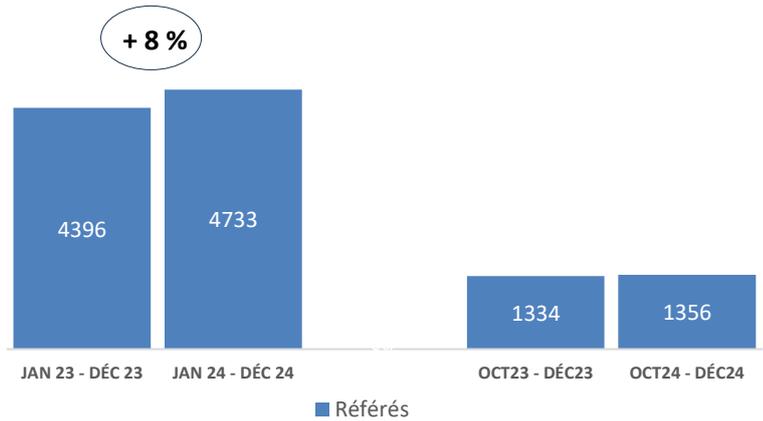
Le nombre d'ordonnances de référé rendues en 2024 a progressé de 8 % par rapport à 2023.

Ce nombre est stable entre le 4^e trimestre 2024 et la même période en 2023.

Délai de traitement

En 2024, 75 % des ordonnances de référé ont été disponibles dans les 10 jours ouvrés après les débats.

Ordonnances de référés



Injonctions de payer

Ordonnances rendues

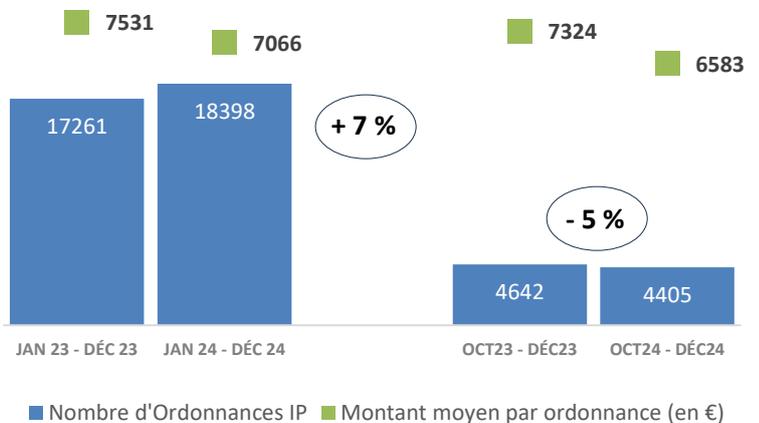
Le nombre d'ordonnances d'injonction de payer délivrées par le tribunal a augmenté de 7 % en 2024 par rapport à 2023.

Les demandes ont porté sur un montant de 124 M€ (après correction d'un point hors-normes) sur l'année 2024, soit une moyenne de 7 000€ par ordonnance contre 7 500€ sur la période précédente pour un montant équivalent.

Taux d'opposition et délai de traitement

Le taux d'opposition auxdites ordonnances reste faible à 4 % contre 3 % en 2023. Le taux d'ordonnances rendues dans les 10 jours ouvrés après dépôt est de 95 % contre 72 % en 2023.

Ordonnances d'injonction de payer



Prévention des difficultés des entreprises

Détection des difficultés

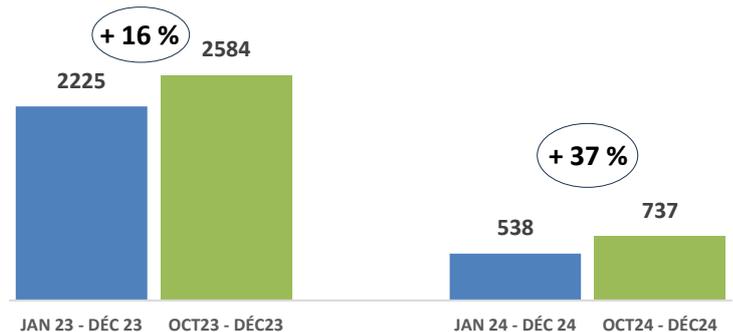
Le nombre de dossiers ouverts d'entreprises en potentielle difficulté en 2024 est en augmentation de 16 % par rapport à 2023. Il augmente de 37 % sur le dernier trimestre 2024 par rapport au dernier trimestre 2023.

Traitement préventif

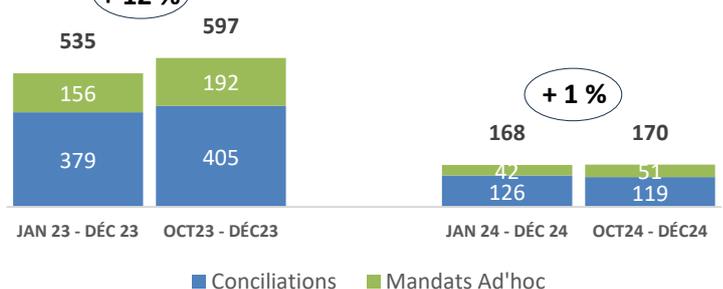
Les procédures de mandats ad hoc et conciliations ouvertes en 2024 sont en hausse de 12 % par rapport à l'année 2023. Les conciliations représentent 71 % de ces procédures.

Au cours du troisième trimestre 2024, le nombre de procédures de prévention ouvertes est stable par rapport au même trimestre en 2023 (+ 1 %).

Nouveaux dossiers de détection ouverts



Procédures de traitement



Sauvegardes

Ouvertures

138 procédures de sauvegarde ont été ouvertes en 2024, soit 6 % de plus qu'en 2023. Ce chiffre augmente de 38 % au 4^e trimestre 2024 par rapport au 4^e trimestre 2023.

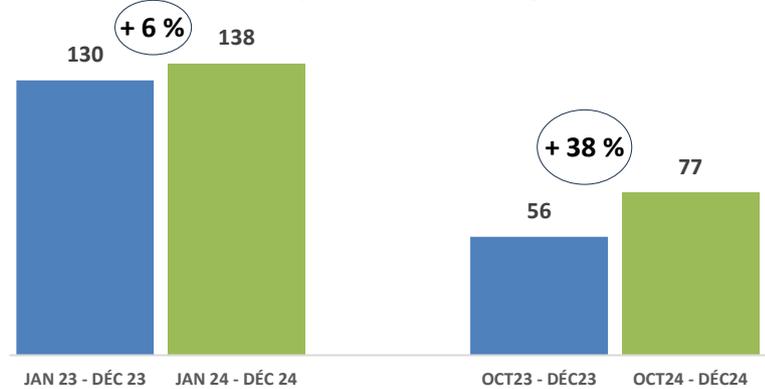
Emplois et passifs

5732 emplois étaient concernés en 2024 par une sauvegarde pour un passif global de 2 138 M€.

Délais de traitement

Le taux d'affaires appelées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande est de 57 % en 2024.

Ouvertures de procédures de sauvegarde



Redressements et liquidations judiciaires

Ouvertures

Le nombre d'ouvertures de redressements et de liquidations judiciaires en 2024 est en hausse respectivement de 7 % et 20 % par rapport à 2023. Au 4^e trimestre 2024 les ouvertures de redressement judiciaire sont en hausse de 8 %, tandis que les liquidations judiciaires de 20 %.

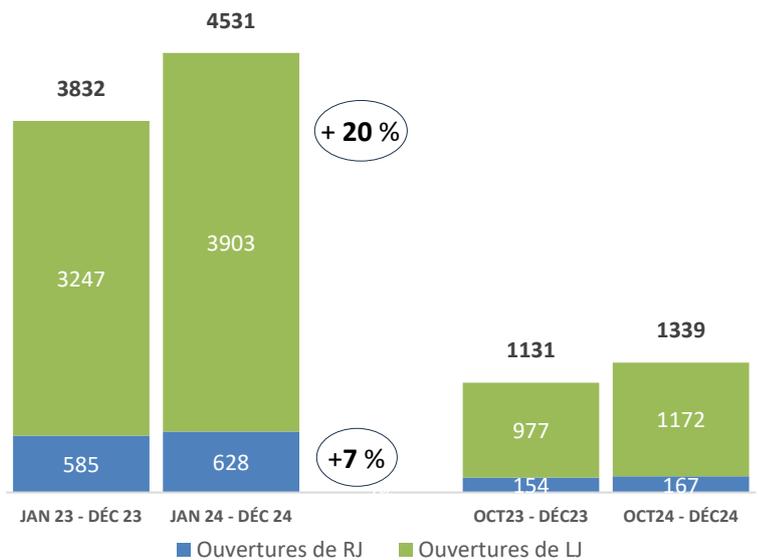
Emplois et passifs

Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures sur les 12 derniers mois est de 14 643 pour un passif global de 6 014 M€.

Délais de traitement

Le taux d'affaires examinées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande a été, en 2024, de 26,5 % pour les redressements et de 81 % pour les liquidations judiciaires.

Redressements et liquidations judiciaires



Registre du Commerce et des Sociétés

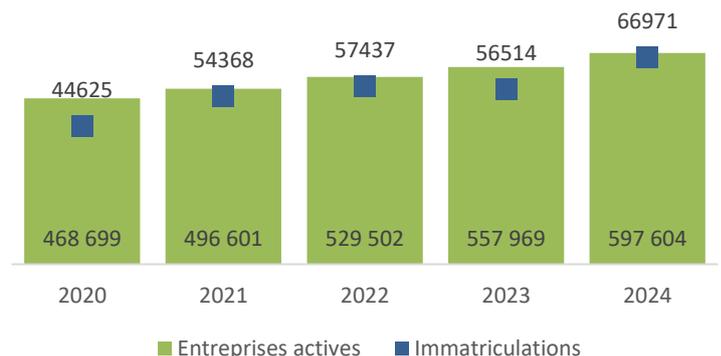
Entreprises actives

En 2024, le nombre d'entreprises actives (597 604) est en hausse de 7 % par rapport à 2023 avec 39 635 entreprises supplémentaires.

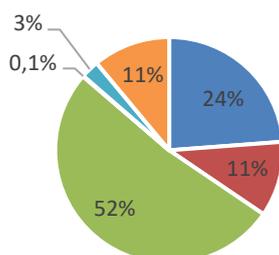
Immatriculations d'entreprises

Le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 67 000 nouvelles entreprises, soit une hausse de 19 % par rapport à 2023.

Immatriculations au RCS de Paris



Statut juridique des entreprises immatriculées



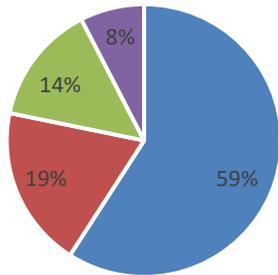
■ Commerçants ■ SARL ■ SAS ■ SA ■ SNC ■ SC

Profil des créateurs d'entreprises



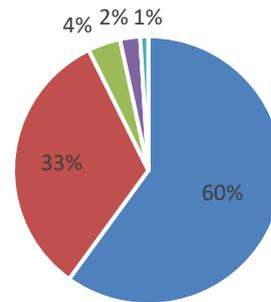
■ Femmes ■ Hommes ■ Personnes morales

Répartition des entreprises immatriculées par montant de capital



■ < 7 500 ■ 7 500 - 37 000 ■ 37 000 - 50 000 ■ > 50 000

Répartition des entreprises actives par chiffre d'affaires



■ < 350 000 € ■ >= 350 000 et < 4 M €
■ >= 4 M € et < 10 M € ■ <= 10 M € et < 50 M €
■ >= 50 M €

Au 1^{er} janvier 2025, le tribunal de commerce de Paris est devenu, à titre expérimental pour une durée de quatre ans, **Tribunal des activités économiques** étendant ainsi sa compétence aux procédures amiables et collectives des associations, exploitants agricoles, sociétés civiles et professions libérales (hors professions du droit réglementées). Les 190 juges consulaires qui composent la juridiction parisienne sont tous issus du monde économique (anciens chefs d'entreprises, cadres dirigeants, etc.) et juristes pour la plupart.

Le tribunal des activités économiques assure trois missions principales :

1. la résolution amiable ou judiciaire des litiges ainsi que les litiges relatifs aux actes de commerce ;
2. le traitement des difficultés des entreprises : détection préventive de celles-ci, procédures de négociation confidentielles et de nature publique, pouvant aboutir à l'adoption d'un plan de continuation ou de cession, voire à la liquidation de l'entreprise ;
3. le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal des activités économiques est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés et celui des sûretés mobilières. Il propose sur son site www.greffe-tae-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h - 17h sur rendez-vous :



Via le site www.greffe-tae-paris.fr



01 86 86 75 75 (9h - 17h)



Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet



Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, justiciables et avocats ont la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique leur permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale, de suivre leurs affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.